

Rapport de la direction

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation et la présentation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de toutes les autres informations du rapport annuel incombent à la direction. Celle-ci choisit et applique uniformément les principes et les méthodes comptables appropriés en plus de formuler des estimations jugées nécessaires pour préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction doit également s'assurer que l'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction développe et maintient des systèmes de contrôles internes. Bien qu'aucun système rentable de contrôles internes ne puisse prévenir ni déceler toutes les erreurs et inexactitudes, la direction s'assure que ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés contre une perte importante ou une utilisation incorrecte, que les opérations sont dûment autorisées, comptabilisées et divulguées adéquatement et que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers consolidés. Les vérificateurs internes, qui sont également des employés de la Société, revoient et évaluent les contrôles internes au nom de la direction. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche, s.r.l. conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Leur rapport est présenté plus loin.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise d'un comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Cette responsabilité est aussi exercée dans le cadre de rencontres périodiques avec les dirigeants, les membres de l'administration financière et les vérificateurs internes et indépendants où il est question des activités de vérification, de la pertinence des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés ainsi que l'analyse par la direction et il recommande au conseil d'administration de les adopter avant de les inclure dans le présent rapport annuel.

Glenn K. Murphy (SIGNÉ)

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION

Bradley S. Lukow (SIGNÉ)

VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL, FINANCES

Rapport des vérificateurs

AUX ACTIONNAIRES DE CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Corporation Shoppers Drug Mart au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de la période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre 2001 et de la période allant du 4 février 2000 au 30 décembre 2000. Nous avons également vérifié les états cumulés des résultats et des flux de trésorerie du Groupe Shoppers Drug Mart, la société remplacée, pour la période allant du 2 janvier 2000 au 3 février 2000. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction respective de chaque société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Corporation Shoppers Drug Mart au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre 2001 et la période allant du 4 février 2000 au 30 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. De plus, à notre avis, les états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du Groupe Shoppers Drug Mart pour la période allant du 2 janvier 2000 au 3 février 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

COMPTABLES AGRÉÉS (SIGNÉ)

TORONTO (ONTARIO)
LE 7 FÉVRIER 2002

États consolidés des résultats

	Corporation Shoppers Drug Mart	Société remplacée	Corporation Shoppers Drug Mart	Données cumulatives
	Période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 3 février	Période allant du 4 février 2000 au 30 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 30 décembre
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	2001	2000	2000	2000
		(note 1)	(note 1)	(note 1)
Produits	3 634 567 \$	258 561 \$	2 929 587 \$	3 188 148 \$
Charges d'exploitation				
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation (note 16)	3 217 476	223 066	2 575 538	2 798 604
Amortissement	72 967	6 199	65 472	71 671
Bénéfice d'exploitation	344 124	29 296	288 577	317 873
Intérêts débiteurs (note 17)	193 385	1 597	178 788	180 385
Bénéfice avant impôts et amortissement de l'écart d'acquisition	150 739	27 699	109 789	137 488
Impôts (note 18)				
Exigibles	59 291	(283)	57 434	57 151
Futurs	15 247	12 836	1 061	13 897
	74 538	12 553	58 495	71 048
Bénéfice avant amortissement de l'écart d'acquisition	76 201	15 146	51 294	66 440
Amortissement de l'écart d'acquisition (note 7)	53 288	1 469	48 874	50 343
Bénéfice net	22 913 \$	13 677 \$	2 420 \$	16 097 \$
Par action ordinaire (note 11) :				
Bénéfice avant amortissement de l'écart d'acquisition¹				
De base	0,42 \$			
Dilué	0,41 \$			
Bénéfice net¹				
De base	0,12 \$			
Dilué	0,12 \$			

1 Ne s'applique pas aux données cumulatives de la période terminée le 30 décembre 2000.

États consolidés des bénéfices non répartis

	Période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre	Période allant du 4 février 2000 au 30 décembre
(en milliers de dollars)	2001	2000
		(note 1)
Bénéfices non répartis au début de la période	2 337 \$	— \$
Bénéfice net de la période	22 913	2 420
Prime sur le capital-actions acquis aux fins d'annulation (note 11)	(8 201)	(83)
Paiements en espèces au titre du régime d'options d'achat d'actions, déduction faite des impôts (note 11)	(1 323)	—
Bénéfices non répartis à la fin de la période	15 726 \$	2 337 \$

Bilans consolidés

Au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 (en milliers de dollars)

2001

2000

Actif

À COURT TERME

Débiteurs	312 273 \$	338 553 \$
Stocks	243 878	151 312
Charges payées d'avance	3 597	3 226
Impôts futurs (note 18)	7 971	15 646

567 719 508 737

Créances à long terme (note 4)	100 218	63 620
Immobilisations (note 5)	360 915	334 183
Charges reportées (note 6)	84 789	109 631
Impôts futurs (note 18)	17 809	17 069
Écart d'acquisition et autres actifs incorporels (note 7)	1 955 636	2 007 305

3 087 086 \$ 3 040 545 \$

Total de l'actif

Passif

À COURT TERME

Dette bancaire (note 8)	293 \$	29 666 \$
Créditeurs et charges à payer	480 492	421 443
Impôts à payer	43 337	8 633

524 122 459 742

Dette à long terme (note 9)	1 109 545	1 661 977
Autres passifs à long terme (note 10)	19 088	18 877

1 652 755 2 140 596

Capitaux propres

Capital-actions (note 11)	1 418 605	897 612
Bénéfices non répartis	15 726	2 337

1 434 331 899 949

Total du passif et des capitaux propres

3 087 086 \$ 3 040 545 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Glenn K. Murphy (SIGNÉ)
ADMINISTRATEUR

Paul E. Raether (SIGNÉ)
ADMINISTRATEUR

États consolidés des flux de trésorerie

	Corporation Shoppers Drug Mart	Société remplacée	Corporation Shoppers Drug Mart	Données cumulatives
	Période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 3 février	Période allant du 4 février 2000 au 30 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 30 décembre
(en milliers de dollars)	2001	2000	2000	2000
		(note 1)	(note 1)	(note 1)
Exploitation				
Bénéfice net de la période	22 913 \$	13 677 \$	2 420 \$	16 097 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement	169 731	7 265	126 524	133 789
Impôts futurs	15 247	9 629	1 061	10 690
Perte à la cession d'immobilisations	2 978	403	945	1 348
	210 869	30 974	130 950	161 924
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 14)	30 578	12 825	89 516	102 341
Augmentation (diminution) des passifs à long terme	2 281	(2 376)	5 140	2 764
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	243 728	41 423	225 606	267 029
Activités d'investissement				
Acquisition de la société remplacée, y compris sa dette bancaire (note 3)	—	—	(2 590 442)	(2 590 442)
Autres acquisitions d'entreprises	(2 444)	(136)	(1 611)	(1 747)
Dépenses en immobilisations	(99 701)	(10 624)	(80 518)	(91 142)
Créances à long terme	(16 631)	4 127	(7 203)	(3 076)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(118 776)	(6 633)	(2 679 774)	(2 686 407)
Activités de financement				
Frais de financement reportés	(72)	—	(91 472)	(91 472)
Dette à long terme	264	—	1 725 969	1 725 969
Crédit renouvelable	(4 215)	—	4 215	4 215
Remboursement de la dette à long terme	(591 232)	—	(96 574)	(96 574)
Émission de capital-actions	520 579	—	900 248	900 248
Rachat de capital-actions	(18 616)	—	(2 718)	(2 718)
Rachat d'options d'achat d'actions	(2 287)	—	—	—
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(95 579)	—	2 439 668	2 439 668
Augmentation (diminution) des flux de trésorerie	29 373	34 790	(14 500)	20 290
Dette bancaire au début de la période	(29 666)	(49 956)	(15 166)	(49 956)
Dette bancaire à la fin de la période	(293) \$	(15 166) \$	(29 666) \$	(29 666) \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Intérêts payés	165 668 \$	2 844 \$	129 025 \$	131 869 \$
Impôts sur les bénéfices payés	23 489 \$	1 288 \$	53 885 \$	55 173 \$

Notes complémentaires

au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

1. MODE DE PRÉSENTATION

Corporation Shoppers Drug Mart (auparavant SDM Corporation) (la « Société »), constituée le 16 novembre 1999, a commencé à exercer ses activités le 4 février 2000, à la suite de l'acquisition du Groupe Shoppers Drug Mart (la « société remplacée »), un groupe de sociétés qui étaient des filiales d'Imperial Tobacco Canada Limitée (« ITCL »), une filiale en propriété exclusive de British American Tobacco p.l.c., pour une contrepartie en espèces de 2 590 442 \$. La Société est cotée à la Bourse de Toronto depuis le 21 novembre 2001.

La Société est le concédant de licences d'environ 830 pharmacies Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de détail offrant une gamme complète de services au Canada. Les propriétaires affiliés (les « pharmaciens affiliés ») exploitent les établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. De plus, la Société détient et exploite un réseau de 37 centres de soins à domicile Home Health Care. Les ventes à des clients de l'extérieur des pharmacies de détail détenues par les pharmaciens affiliés et des établissements détenus par la Société (les « ventes d'une société ») se chiffrent à 4 996 360 \$ et à 4 535 026 \$, respectivement, pour les périodes allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre 2001 et du 2 janvier 2000 au 30 décembre 2000. Les ventes d'une société autres que celles effectuées par les établissements que détient la Société ne font pas partie des produits de la Société.

L'acquisition de la société remplacée a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition (note 3). Le bilan consolidé comprend les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice allant du 4 février 2000 au 30 décembre 2000 incluent les résultats d'exploitation de la Société à compter de la date d'acquisition. La Société n'a exercé aucune activité entre sa date de constitution et le 3 février 2000.

Les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice allant du 2 janvier 2000 au 30 décembre 2000 représentent les résultats d'exploitation cumulatifs de la société remplacée pour la période allant du 2 janvier 2000 au 3 février 2000 et les résultats d'exploitation de la Société à compter de la date d'acquisition jusqu'au 30 décembre 2000. Les résultats d'exploitation antérieurs au 4 février 2000 ne représentent pas les résultats de la Société. Cependant, les données cumulatives sont présentées pour faciliter la comparaison des résultats de l'exercice considéré et des données cumulatives de la période antérieure.

L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus près du 31 décembre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Constatation des produits

Les produits, tels qu'ils sont présentés dans les états consolidés des résultats, sont tirés de la vente de marchandises aux pharmaciens affiliés et constatés lorsque ces marchandises sont expédiées. Les frais réclamés en échange des prestations de services sont constatés lorsque ces services ont été rendus. La Société recouvre sa part des gains réalisés par les pharmacies affiliées tout au long de l'année par l'entremise des frais de gestion qui sont calculés en fonction de la rentabilité estimative de la pharmacie. Les frais de gestion sont ajustés selon les résultats de fin d'exercice réels des pharmacies affiliées, qui ont des dates de fin d'exercice variées tout au long de l'année. Les produits sont constatés uniquement lorsque le recouvrement est probable et que la Société est raisonnablement assurée quant à son évaluation.

Les produits des établissements appartenant à la Société sont constatés au moment où les marchandises sont vendues à des clients de l'extérieur, déduction faite des retours.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le montant le moins élevé. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des biens, telle qu'elle est décrite ci-dessous :

Immeubles	20 ans
Matériel et agencements	5 ou 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations locatives	durée du bail ou 10 ans, selon la période la plus courte

Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à la durée de la dette à laquelle ils se rapportent, c'est-à-dire de 7 à 10 ans. Les montants non amortis sont imputés aux résultats lorsque la presque totalité de la dette à laquelle ils se rapportent a été réglée.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels de la Société sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 40 ans. L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels inscrits par la société remplacée étaient amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période ne dépassant pas 15 ans.

La direction réévalue la valeur de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels une fois l'an afin de déterminer s'il s'est produit une dépréciation. Cette évaluation est fondée principalement sur la capacité de recouvrer le solde de l'écart d'acquisition à même les flux de trésorerie futurs prévus sur une base non actualisée. Toute dépréciation permanente de la tranche non amortie de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels fait l'objet d'une réduction de valeur et est imputée aux résultats.

Conversion des devises

Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires établis en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes liés à la conversion des devises sont inclus dans l'établissement du bénéfice net, à l'exception des gains et des pertes liés aux éléments monétaires à long terme qui sont reportés, puis amortis sur la durée résiduelle jusqu'à échéance.

Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations relativement aux régimes d'avantages sociaux des employés selon les conventions suivantes :

- Les coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés sont déterminés de manière actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes de retraite, à l'indexation des salaires, à l'âge des employés au moment de leur retraite et aux coûts prévus des soins de santé.
- L'actif des régimes est évalué à la juste valeur aux fins du calcul de son rendement prévu.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite et par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 12 ans et de 15 ans, respectivement.

Notes complémentaires

au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

Impôts sur les bénéfiques

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfiques selon la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition des sociétés pratiquement en vigueur pour les années au cours desquelles les écarts devraient se résorber.

Instruments financiers

La Société se sert de produits dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer les risques découlant de la fluctuation des taux d'intérêt de sa dette à long terme. Les produits ou les charges liés à l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les intérêts débiteurs de l'exercice. La Société se sert également de produits dérivés sur devises afin de couvrir une tranche de sa dette libellée en dollars US. Les gains et les pertes non réalisés liés aux produits dérivés sur devises contrebalancent les gains et les pertes non réalisés liés à la tranche couverte de la dette à laquelle ils se rapportent.

Estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les éléments importants qui nécessitent l'utilisation d'estimations par la direction ont trait à l'évaluation de la dépréciation des actifs, aux prestations de retraite et autres avantages sociaux des employés, à la durée de vie utile des actifs aux fins de l'amortissement, aux impôts exigibles et futurs, aux obligations de remboursement en vertu du programme de fidélisation de la Société et aux frais de service. Ces estimations sont réévaluées régulièrement de manière à refléter les attentes courantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations.

3. ACQUISITION

Comme il est mentionné à la note 1, la Société a fait l'acquisition, le 4 février 2000, de la société remplacée pour une contrepartie en espèces de 2 590 442 \$, comprenant les frais engagés relativement à l'acquisition. Le coût total de l'acquisition a été attribué aux actifs nets en fonction de leur juste valeur marchande, comme suit :

Actif à court terme	370 316	\$
Immobilisations	319 134	
Autres actifs à long terme	64 170	
Dette bancaire à court terme	(15 166)	
Autres passifs à court terme	(191 755)	
Passif à long terme	(11 668)	
	<hr/>	
Actifs nets acquis	535 031	
Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	2 055 411	
	<hr/>	
Prix d'acquisition	2 590 442	\$

4. CRÉANCES À LONG TERME

	2001	2000
Créances à long terme des pharmaciens affiliés	67 030 \$	58 823 \$
Autres créances à long terme	33 188	4 797
	100 218 \$	63 620 \$

Les créances à long terme des pharmaciens affiliés consistent essentiellement en des effets à recevoir portant intérêt qui sont remboursables sur demande, ne comportent aucune modalité fixe de remboursement et sont partiellement garantis grâce aux actifs des établissements affiliés. La Société ne prévoit pas exiger le remboursement de ces effets au cours du prochain exercice. Le taux d'intérêt est fixé une fois l'an et s'établissait à 10,5 % au 29 décembre 2001 et à 8,0 % au 30 décembre 2000.

Les autres créances à long terme consistent en des prêts consentis à certains employés clés en vertu du régime d'achat d'actions ordinaires (se reporter à la note 11), en des prêts consentis à des employés aux fins de réinstallation et en un montant à recevoir lié à un redressement au titre du change découlant des ententes relatives à des produits dérivés sur devises (note 19). Les créances relatives aux prêts consentis aux fins d'achat d'actions ne portent aucun intérêt, viendront à échéance en 2007 et en 2008, et sont garanties par les actions auxquelles les prêts se rapportent. Par ailleurs, elles sont assujetties à certaines modalités de remboursement aux termes de la convention avec les actionnaires.

5. IMMOBILISATIONS

	2001			2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	25 258 \$	— \$	25 258 \$	25 245 \$	— \$	25 245 \$
Immeubles	54 790	6 201	48 589	54 466	2 789	51 677
Matériel, agencements, matériel informatique et logiciels	244 513	85 459	159 054	188 579	44 350	144 229
Améliorations locatives	160 974	32 960	128 014	128 224	15 192	113 032
	485 535 \$	124 620 \$	360 915 \$	396 514 \$	62 331 \$	334 183 \$

6. CHARGES REPORTÉES

	2001			2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Frais de financement reportés	54 722 \$	13 703 \$	41 019 \$	91 472 \$	9 877 \$	81 595 \$
Perte de change reportée	50 359	6 589	43 770	29 895	1 859	28 036
	105 081 \$	20 292 \$	84 789 \$	121 367 \$	11 736 \$	109 631 \$

Notes complémentaires

au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

7. ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

	2001			2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	2 058 641 \$	103 005 \$	1 955 636 \$	2 057 022 \$	49 717 \$	2 007 305 \$

L'amortissement inscrit dans les états consolidés des résultats de la Société pour l'exercice allant du 4 février 2000 au 30 décembre 2000 et pour la période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre 2001 est présenté après les recouvrements d'impôts respectifs de 843 \$ et de 825 \$. L'amortissement inscrit dans les états des résultats cumulés de la société remplacée pour la période allant du 2 janvier 2000 au 3 février 2000 est présenté après les recouvrements d'impôts de 85 \$.

8. DETTE BANCAIRE

Au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000, la dette bancaire était principalement constituée de chèques non compensés, déduction faite des espèces.

9. DETTE À LONG TERME

	2001	2000
Facilités à terme non renouvelables	1 109 545 \$	1 131 793 \$
Prêts subordonnés de premier rang	—	525 969
Facilités à terme renouvelables	—	4 215
	1 109 545	1 661 977
Moins tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	—	—
	1 109 545 \$	1 661 977 \$

Facilités à terme

Le 4 février 2000, la Société a conclu des conventions de crédit avec un consortium bancaire, conventions qui prévoient les facilités suivantes :

- Une facilité à terme renouvelable de sept ans d'un montant de 350 000 \$ échéant le 2 février 2007;
- Une facilité à terme dégressive et non renouvelable de 450 000 \$ échéant le 26 janvier 2007;
- Une facilité à terme dégressive et non renouvelable de 25 000 \$ échéant le 4 février 2008;
- Une facilité à terme dégressive et non renouvelable de 242 976 \$ US échéant le 4 février 2008;
- Une facilité à terme dégressive et non renouvelable de 25 000 \$ échéant le 4 février 2009;
- Une facilité à terme dégressive et non renouvelable de 242 976 \$ US échéant le 4 février 2009.

Ces facilités portent intérêt, pour les prêts en dollars CA, en fonction du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires et, pour les prêts en dollars US, en fonction du taux préférentiel et du TIOL. À titre de garantie pour ces facilités, la Société a fourni un accord de sûreté générale qui couvre presque tout l'actif de la Société. La convention de crédit précise les priorités de garantie en vertu de chaque facilité et prévoit un certain nombre de clauses et d'engagements restrictifs auxquels la Société est tenue de se conformer.

Le 4 février 2000, le montant total des facilités décrites ci-dessus aux alinéas b) à f) de même qu'une tranche de 35 000 \$ de la facilité décrite à l'alinéa a) ont été encaissés parallèlement à l'acquisition des actions de la société remplacée (se reporter à la note 1). En 2000 et en 2001,

des tranches de 75 000 \$ et de 25 000 \$ respectivement en vertu de la facilité de 450 000 \$ décrite à l'alinéa b) ont été remboursées, ce qui a réduit le montant de cette facilité à 350 000 \$. En 2001, des tranches de 15 000 \$ en vertu de la facilité de 25 000 \$ décrite à l'alinéa c) de même qu'une tranche de 25 000 \$ en vertu de la facilité décrite à la note e) ont été remboursées, ce qui a réduit le montant de chacune de ces facilités à 10 000 \$ et à néant, respectivement. En 2000, une tranche de 7 300 \$ US en vertu de chacune des facilités de 242 976 \$ US décrites aux alinéas d) et f) a été remboursée, ce qui a réduit le montant de chacune de ces facilités à 235 676 \$ US.

Au 29 décembre 2001, une tranche de 1 882 \$ de la facilité renouvelable de 350 000 \$ décrite à l'alinéa a) avait été utilisée relativement à des lettres de crédit et à des garanties de financement commerciales. Au 30 décembre 2000, une tranche de 8 431 \$ de la facilité renouvelable de 350 000 \$ décrite à l'alinéa a) avait été utilisée, ce qui inclut un montant de 4 216 \$ relatif à des lettres de crédit et à des garanties de financement commerciales.

Convention d'emprunt subordonné de premier rang

En 2001, la Société a remboursé l'intégralité des emprunts subordonnés de premier rang au moyen du produit net de son premier appel public à l'épargne (note 11) et des rentrées nettes liées à l'exploitation.

Remboursements minimaux

Les remboursements minimaux exigibles de la dette à long terme pour les cinq prochaines années civiles sont les suivants :

2002	—	\$
2003	12 500	
2004	87 500	
2005	107 694	
2006	107 728	
2007 à 2009	794 123	
	<hr/>	
	1 109 545	\$

10. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

Avantages sociaux futurs

La Société a mis en place des régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées auxquels presque tous les employés sont admissibles. La Société met également à la disposition de certains employés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime non enregistré.

Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen de cotisations établies selon des méthodes d'évaluation actuarielle, ainsi qu'il est permis par les organismes de réglementation des régimes de retraite, le cas échéant. Le coût des prestations gagnées par les employés est imputé aux résultats à mesure que les services sont rendus. Les prestations en vertu de ces régimes sont établies en fonction des années de service des employés et de leur salaire moyen de fin de carrière.

La Société a également mis en place des régimes d'avantages complémentaires de retraite qui procurent aux retraités des avantages comme une assurance-vie et une assurance-maladie. Les coûts liés à ces régimes sont imputés aux résultats à mesure que les prestations sont acquises par les employés en fonction des services rendus.

Les avantages sociaux futurs au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de 9 345 \$ au 29 décembre 2001 et de 11 345 \$ au 30 décembre 2000 sont inclus dans les autres passifs à long terme.

Notes complémentaires

au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

L'information sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établissait comme suit :

	2001		2000	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	57 546 \$	2 703 \$	48 186 \$	2 403 \$
Juste valeur de l'actif des régimes	39 533	—	34 172	—
Situation de capitalisation — Déficit des régimes	18 013	2 703	14 014	2 403
Pertes (gains) non comptabilisé(e)s	11 378	(7)	5 079	(7)
Passif au titre des prestations constituées	6 635 \$	2 710 \$	8 935 \$	2 410 \$
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations au début de la période	48 186 \$	2 403 \$	41 572 \$	2 127 \$
Coût des services rendus au cours de la période	3 357	409	2 539	359
Intérêts débiteurs	2 441	187	1 975	162
Cotisations des participants	910	—	688	—
Perte actuarielle (gain actuariel)	4 012	—	3 783	(7)
Prestations versées	(1 360)	(296)	(2 371)	(238)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de la période	57 546 \$	2 703 \$	48 186 \$	2 403 \$
Juste valeur de l'actif des régimes				
Valeur marchande de l'actif des régimes au début de la période	34 172 \$	— \$	32 155 \$	— \$
Rendement réel de l'actif des régimes	(1 213)	—	251	—
Cotisations patronales	7 024	296	3 449	238
Cotisations des participants	910	—	688	—
Prestations versées	(1 360)	(296)	(2 371)	(238)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de la période	39 533 \$	— \$	34 172 \$	— \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour calculer les charges à payer au titre des prestations constituées de la Société sont les suivantes :

	2001			2000		
	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,50 %	3,25 %	7,00 %	7,00 %	3,50 %	7,00 %
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,50 %	3,75 %	s. o.	7,50 %	3,75 %	s. o.
Augmentation de la rémunération	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,00 %

Le taux tendanciel des coûts liés aux soins de santé utilisé est de 8,5 %, et ce taux est réduit de 1 % à chaque exercice postérieur à 2001, jusqu'à ce qu'il atteigne un taux final de 5,5 % pour 2004 et les exercices ultérieurs. Une diminution (augmentation) d'un point de pourcentage de la tendance présumée des coûts liés aux soins de santé augmenterait (diminuerait) les composantes du coût des services rendus et des intérêts débiteurs du montant net périodique des prestations en 2001 de 23 \$ (20 \$) et augmenterait (diminuerait) l'obligation au titre des prestations, au 29 décembre 2001, de 182 \$ (149 \$).

Les composantes des charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établissent comme suit :

	2001		2000	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 357 \$	409 \$	2 539 \$	359 \$
Intérêts liés à l'obligation au titre des prestations et au coût des services rendus	2 441	187	1 975	162
Rendement prévu de l'actif des régimes	(1 826)	—	(1 547)	—
Amortissement	52	—	—	—
Charge nette	4 024 \$	596 \$	2 967 \$	521 \$

11. CAPITAL-ACTIONS

	2001	2000
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires		
Nombre illimité d'actions sans droit de vote		
Émis		
Actions ordinaires	1 418 605 \$	856 553 \$
29 décembre 2001 – 209 671 705		
30 décembre 2000 – 171 310 000		
Actions sans droit de vote	—	41 059
29 décembre 2001 – aucune		
30 décembre 2000 – 8 211 705		
	1 418 605 \$	897 612 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		
29 décembre 2001		
De base – 183 306 247		
Dilué – 184 291 972		
30 décembre 2000 – sans objet		

La Société a été capitalisée le 4 février 2000 au moyen de l'émission de 171 622 000 actions ordinaires et de 8 281 705 actions sans droit de vote au prix de 5,00 \$ chacune. Un produit total de 899 519 \$ a été tiré de cette émission. Les actions sans droit de vote ont été émises à l'intention de certains pharmaciens affiliés et ont été converties en actions ordinaires lorsque la Société est devenue une société ouverte.

Au cours de l'exercice allant du 4 février 2000 au 30 décembre 2000, 145 000 actions ordinaires additionnelles ont été émises, pour un produit net de 728 \$, et 457 000 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation au coût de 2 363 \$, qui comprend une prime de 78 \$; ce coût constitue un excédent sur le capital déclaré et il a été imputé aux bénéfices non répartis. De plus, 70 000 actions sans droit de vote ont été rachetées aux fins d'annulation au coût de 355 \$, qui comprend une prime de 5 \$; ce coût constitue un excédent sur le capital déclaré et il a été imputé aux bénéfices non répartis.

Le 21 novembre 2001, la Société a émis 30 000 000 d'actions ordinaires dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne, au prix de 18,00 \$ l'action ordinaire. Le produit brut tiré de cette émission se chiffre à 540 000 \$, et la Société a engagé des frais d'émission de 19 054 \$, déduction faite des impôts de 10 774 \$. Par ailleurs, durant la période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre 2001, la Société a émis 1 935 440 actions ordinaires, pour un produit net de 10 462 \$, déduction faite des impôts de 55 \$, et elle a racheté, aux fins d'annulation, 1 785 440 actions ordinaires au coût de 18 616 \$, qui comprend une prime de 8 201 \$; ce coût constitue un excédent sur le capital déclaré et il a été imputé aux bénéfices non répartis.

Les actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société ont un effet dilutif sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, qui se chiffre à 985 725.

Les conventions avec les actionnaires individuels traitent de questions liées au transfert de certaines actions de la direction et des pharmaciens affiliés, y compris les actions émises en vertu des options octroyées à la direction. En particulier, chacune de ces conventions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, une interdiction générale à l'égard du transfert des actions d'un membre de la direction ou d'un pharmacien affilié pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle la convention a été conclue. Au 29 décembre 2001, 6 470 000 et 8 301 705 actions de la direction et des pharmaciens affiliés, respectivement, étaient assujetties à cette restriction.

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a octroyé à certains employés des options permettant l'achat d'actions ordinaires. Le nombre d'options octroyées est divisé en parts égales entre une acquisition en fonction d'une période de temps et une acquisition en fonction du rendement. Les options acquises en fonction d'une période de temps peuvent être levées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'octroi, pendant les cinq années suivant la date d'octroi. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être levées à raison de 20 % par année à

Notes complémentaires

au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

l'anniversaire de la date d'octroi, pendant les cinq années suivant la date d'octroi, pourvu que la Société ait atteint certaines cibles de rendement spécifiques fondées sur le bénéfice. Les cibles de rendement qui n'ont pas été atteintes sont considérées avoir été atteintes si le rendement est obtenu sur une base cumulative au cours des années qui suivent. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être entièrement levées au neuvième anniversaire de la date d'octroi (pourvu qu'elles n'aient pas pris fin autrement), que les cibles de rendement aient été atteintes ou non.

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être levées prennent fin immédiatement, et les options pouvant être levées viennent à échéance dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du régime et de certaines ententes de cessation d'emploi, la Société est tenue de verser aux titulaires d'options licenciés un montant en espèces représentant toute plus-value des options pouvant être levées. Des paiements de 2 287 \$ (1 323 \$, déduction faite des impôts) versés par la Société à des titulaires d'options, au titre de la plus-value des options pouvant être levées, ont été imputés aux bénéfices non répartis. Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tels que le licenciement motivé d'un employé, toutes les options pouvant être levées prennent fin au dixième anniversaire de la date d'octroi.

Le 21 novembre 2001, la Société a octroyé à chacun de ses sept administrateurs des options acquises en fonction d'une période de temps visant l'achat de 60 000 actions ordinaires, à un prix de levée égal au prix du premier appel public à l'épargne. Le tiers des options peut être levé à chacune des trois années qui suivent l'anniversaire de la date d'octroi. Les options ne pouvant être levées viennent à échéance lorsque les services des titulaires à titre d'administrateurs prennent fin.

Un sommaire et la variation de la situation du régime d'options d'achat d'actions de la Société, au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000, sont présentés ci-dessous :

	Période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre		Période allant du 4 février 2000 au 30 décembre	
	2001		2000	
	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix de levée par action	Options sur actions ordinaires	Prix de levée par action
En cours au début de la période	9 995 000	5,00 \$	—	— \$
Octroyées	4 366 600	6,65	11 314 500	5,00
Levées	—	—	—	—
Échues	(7 341 100)	5,05	(1 319 500)	5,00
En cours à la fin de la période	7 020 500	5,98 \$	9 995 000	5,00 \$
Options pouvant être levées à la fin de la période	2 297 400	5,01 \$	—	—
Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle	8,0 ans		9,0 ans	

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non employés

Au cours de l'exercice, la Société a établi un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'unités d'actions ») qui donne aux administrateurs le choix de recevoir des unités d'actions différées tenant lieu de paiement en espèces pour la totalité ou une partie de la rémunération devant être gagnée au cours de l'année suivante. Lorsqu'un administrateur se prévaut de ce régime, la Société crédite son compte d'un nombre d'unités d'actions différées (la valeur de chacune de ces unités équivalant à celle d'une action ordinaire) égal au montant de la rémunération différée, divisé par la juste valeur marchande des actions ordinaires à la date du report. Dans la mesure où la Société verse des dividendes sur les actions ordinaires, les comptes des administrateurs seront crédités d'un montant équivalent sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Lorsque l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration, il reçoit un montant en espèces égal au nombre d'unités d'actions différées créditées à son compte, multiplié par la juste valeur marchande des actions ordinaires à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration ou à une date ultérieure que choisit l'administrateur, cette date devant en toute circonstance être antérieure à la fin de l'année civile suivante. Le régime est entré en vigueur après le 29 décembre 2001.

12. OBLIGATIONS EN VERTU DES CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Les paiements de location minimaux annuels exigibles en vertu des contrats de location à long terme pour les établissements et les locaux à bureaux s'établissent comme suit :

	2002	2003	2004	2005	2006	Par la suite
Total des obligations en vertu des contrats de location	122 641 \$	112 402 \$	98 297 \$	87 529 \$	75 624 \$	282 722 \$

La Société impute aux pharmaciens affiliés des charges locatives afin de recouvrer les loyers exigibles relatifs aux établissements.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vue de fournir des services de distribution aux établissements de la Société et ce, jusqu'au 31 décembre 2005. En vertu de cette entente, la tierce partie pourra imputer à la Société les frais spécifiés engagés au moment de la prestation des services de distribution en plus de frais de gestion annuels.

14. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	Corporation Shoppers Drug Mart Période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre 2001	Société remplacée Période allant du 2 janvier 2000 au 3 février 2000	Corporation Shoppers Drug Mart Période allant du 4 février au 30 décembre 2000	Données cumulatives Période allant du 2 janvier 2000 au 30 décembre 2000
Débiteurs	26 280 \$	78 206 \$	(144 476) \$	(66 270) \$
Stocks	(92 566)	47 088	(6 382)	40 706
Charges payées d'avance	(371)	(106)	477	371
Créditeurs et charges à payer	59 049	(74 670)	229 688	155 018
Montants dus à ITCL	—	(30 744)	—	(30 744)
Impôts à payer	38 186	(6 949)	10 209	3 260
	30 578 \$	12 825 \$	89 516 \$	102 341 \$

15. PASSIF ÉVENTUEL

Garanties

Au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000, la Société avait fourni des garanties au titre des emprunts contractés par des pharmaciens affiliés auprès de différentes banques, garanties dont les montants s'élevaient respectivement à environ 331 000 \$ et 296 000 \$.

Litiges

Conformément aux modalités de l'entente d'acquisition de la société remplacée, telle qu'elle est décrite à la note 1, la Société a indemnisé ITCL pour tous les droits d'action contre la Société pour la période antérieure au 4 février 2000. Par ailleurs, la Société est partie à certains litiges dans le cours normal des affaires.

De l'avis de la direction, l'issue éventuelle de ces litiges n'aura aucune incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation de la Société. La direction a inscrit une provision liée à ces litiges, en fonction des hypothèses les plus probables relativement à leur règlement définitif.

Notes complémentaires

au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

16. RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE

Au poste du coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation pour la période terminée le 29 décembre 2001 se trouve une charge de 19 500 \$ qui tient compte de la restructuration du personnel découlant de la rationalisation des processus administratifs.

17. INTÉRÊTS DÉBITEURS

Les principaux éléments des intérêts débiteurs de la Société s'établissent comme suit :

	Corporation Shoppers Drug Mart	Société remplacée	Corporation Shoppers Drug Mart	Données cumulatives
	Période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 3 février	Période allant du 4 février 2000 au 30 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 30 décembre
	2001	2000	2000	2000
		(note 1)	(note 1)	(note 1)
Intérêts sur la dette à long terme	146 900 \$	— \$	166 748 \$	166 748 \$
Amortissement				
des frais de financement reportés	40 648	—	9 877	9 877
des pertes de change	4 981	—	1 859	1 859
Autres intérêts débiteurs	856	1 597	304	1 901
	193 385 \$	1 597 \$	178 788 \$	180 385 \$

L'amortissement des frais de financement reportés pour la période terminée le 29 décembre 2001 comprend une radiation de 29 324 \$ au titre des frais de financement reportés liés à l'emprunt subordonné de premier rang qui a été remboursé intégralement durant la période (note 9).

18. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les principaux éléments des actifs d'impôts futurs de la Société s'établissent comme suit :

	2001	2000
Exigibles		
Charges non déductibles	14 756 \$	16 976 \$
Frais d'émission d'actions déductibles	2 329	—
Bénéfices non imposés dans l'exercice considéré	(7 921)	—
Autres	(1 193)	(1 330)
	7 971 \$	15 646 \$
Futurs		
Charges non déductibles	6 226 \$	6 129 \$
Frais d'émission d'actions déductibles	5 983	—
Actif amortissable	5 713	12 741
Frais de financement déductibles	(623)	(1 620)
Autres	510	(181)
	17 809 \$	17 069 \$

Les principaux éléments de la charge d'impôts se détaillent comme suit :

	Corporation Shoppers Drug Mart	Société remplacée	Corporation Shoppers Drug Mart	Données cumulatives
	Période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 3 février	Période allant du 4 février 2000 au 30 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 30 décembre
	2001	2000	2000	2000
		(note 1)	(note 1)	(note 1)
Impôts exigibles	55 532 \$	(283) \$	53 347 \$	53 064 \$
Impôts des grandes sociétés	3 759	—	4 087	4 087
Impôts futurs découlant de la contre-passation d'écart temporels	13 155	12 836	(2 017)	10 819
Impôts futurs découlant du changement de taux d'imposition	2 092	—	3 078	3 078
	74 538 \$	12 553 \$	58 495 \$	71 048 \$

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	Corporation Shoppers Drug Mart	Société remplacée	Corporation Shoppers Drug Mart	Données cumulatives
	Période allant du 31 décembre 2000 au 29 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 3 février	Période allant du 4 février 2000 au 30 décembre	Période allant du 2 janvier 2000 au 30 décembre
	2001	2000	2000	2000
		(note 1)	(note 1)	(note 1)
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi	42,0 %	44,4 %	43,8 %	44,0 %
Redressement découlant de :				
Impôts des grandes sociétés	2,5 %	—	3,7 %	3,0 %
Diminution des impôts futurs découlant de la réduction du taux d'imposition effectif	1,4 %	—	2,8 %	2,2 %
Charges non déductibles	3,5 %	0,9 %	2,9 %	2,5 %
Taux d'imposition effectif avant l'amortissement de l'écart d'acquisition	49,4 %	45,3 %	53,2 %	51,7 %
Amortissement de l'écart d'acquisition non déductible	26,9 %	2,6 %	42,7 %	29,6 %
Taux d'imposition effectif	76,3 %	47,9 %	95,9 %	81,3 %

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Produits dérivés sur taux d'intérêt

La Société a conclu des ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir une dette à taux variable d'un montant nominal de référence de 350 000 \$ en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes à payer par la Société aux termes de ces ententes s'échelonnent de 6,07 % à 6,10 %. Les ententes viennent à échéance le 14 avril 2005.

En fonction des valeurs marchandes au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000, la Société aurait subi des pertes de 20 966 \$ et de 7 479 \$, respectivement, pour résilier ces ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt. Les valeurs marchandes ont été établies en fonction de renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

Notes complémentaires

au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

Produits dérivés sur devises

La Société a conclu des ententes relatives à des produits dérivés sur devises en vue de convertir une dette d'un montant nominal de référence de 242 976 \$ US en une dette libellée en dollars CA. Ces ententes viennent à échéance le 16 juin 2003. Les gains ou les pertes de change découlant de ces ententes peuvent être réglés en espèces à l'échéance. Au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000, des écarts de conversion de 19 967 \$ et de 2 071 \$, respectivement, liés à ces ententes ont été inclus dans les créances à long terme et les autres passifs à long terme respectivement.

En fonction des valeurs marchandes au 29 décembre 2001 et au 30 décembre 2000, à l'exclusion des écarts de conversion mentionnés précédemment, la Société aurait enregistré un gain de 1 028 \$ et subi une perte de 674 \$, respectivement, pour résilier ces ententes relatives à des produits dérivés sur devises. Les valeurs marchandes ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

Risque de contrepartie

Des fluctuations dans les taux d'intérêt et de change sous-jacents aux ententes qu'a conclues la Société relativement à des produits dérivés sur taux d'intérêt et sur devises entraîneront des gains et des pertes liés aux marchés. Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si une des contreparties aux ententes relatives aux produits dérivés manque à ses obligations. La Société a tenté de réduire le risque de contrepartie en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières internationales.

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit découlant des débiteurs et des créances à long terme des pharmaciens affiliés. Le risque de recouvrement est atténué du fait que les soldes dus sont répartis entre bon nombre de pharmaciens affiliés différents.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers représente le montant estimatif que recevrait ou paierait la Société si elle résiliait une entente à la date de présentation de l'information.

La juste valeur des débiteurs, de la dette bancaire, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en fonction de leur échéance à court terme. La juste valeur des créances à long terme, du passif à long terme et de la dette à long terme se rapproche de leur valeur comptable compte tenu des taux actuels du marché liés à ces instruments.

Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, la juste valeur des produits dérivés sur taux d'intérêt et sur devises est évaluée en fonction des taux actuels du marché et des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a engagé des frais et des charges d'administration de 2 165 \$ et de 2 206 \$ pendant la période terminée le 29 décembre 2001 et la période allant du 4 février 2000 au 30 décembre 2000, respectivement, de même que des frais de financement et d'autres frais liés à l'acquisition de 30 414 \$ pendant la période allant du 4 février 2000 au 30 décembre 2000, relativement à certains actionnaires qui détenaient collectivement 78,7 % des actions ordinaires de la Société au 29 décembre 2001.